

# Appel à candidatures

## exposition dans le hall de La Cigalière

Dans un désir d'encourager la création plasticienne ou photographique et d'enrichir la diversité des pratiques artistiques qui sont diffusées à la salle, La Cigalière lance un nouvel appel à candidatures pour accueillir au sein de son hall d'entrée une exposition d'oeuvres artistiques.

### Conditions d'exposition

#### ESPACE MIS À DISPOSITION :

13 chaînes (cimaises) disposées sur deux murs dans une partie de l'espace du hall de La Cigalière. Les accroches des cimaises sont placées à 6.50m et à 5.50m de hauteur. Les plafonds sont quant à eux à 7.90m et 6.00m de hauteur.

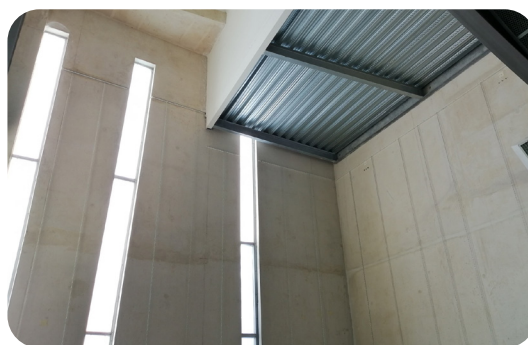
LONGUEUR DES MURS : 6.40m et 5.20m

PÉRIODE D'EXPOSITION : 2 mois minimum entre septembre et décembre ou sur la deuxième partie de saison entre janvier et mai.

La mise à disposition de vos oeuvres est gratuite sur l'ensemble de la période définie.

VERNISSAGE : Si vous le souhaitez, un vernissage pourra être organisé. Libre à vous de prévoir une collation offerte au public présent pour cet événement. Celui-ci sera défini en fonction des temps d'accueil de la salle.

La Cigalière est une salle de spectacle qui permet d'offrir de la visibilité aux artistes : elle accueille le public du mardi au vendredi de 14h à 18h30 et les soirs de spectacle. Une trentaine de spectacles est programmé chaque saison avec près de 15000 spectateur·rices par an.



## Critères de sélection

Votre dossier de candidature devra être envoyé par mail à [j.pernet@ville-serignan.fr](mailto:j.pernet@ville-serignan.fr) avant le Dimanche 2 Juin.

Celui-ci devra comporter :

- Un CV à jour.
- Quelques mots de présentation sur qui vous êtes, votre manière d'aborder votre travail artistique (mettez des liens utiles qui pourront illustrer votre travail : site web, profil facebook, profil instagram, chaine vidéo, etc.).
- Une note d'intention sur le projet, ce que vous comptez faire dans l'espace mis à disposition.
- La quantité de toiles que vous pouvez exposer et leurs dimensions.  
>> Il est important que les deux murs soient habillés par vos oeuvres.
- Tout autre élément artistique que vous jugerez utile à la sélection (visuels).

**Après délibération, la décision vous sera envoyée avant le :  
Vendredi 28 Juin.**

